

Sur un texte du *De dono perseverantiae*

(Cap. XIX, n. 49)

Dans le *De dono perseverantiae* de saint Augustin est cité un texte de saint Grégoire de Nazianze dont l'interprétation cause quelque surprise. C'est au chapitre XIX (n. 49) de cet opuscule. Notre Docteur, pour établir la gratuité de la prédestination au don de la grâce, y rappelle que la grâce précède en nous tout mérite, et que nous lui sommes redevables de notre foi même, la première démarche vers le salut. Après avoir cité à ce sujet des témoignages de saint Cyprien et de saint Ambroise, il poursuit :

« Sed his duobus, qui sufficere debuerunt, sanctum Gregorium addamus et tertium, qui et credere in Deum et quod credimus confiteri Dei donum esse testatur, dicens : Unius Deitatis, quaeso vos, confitemini Trinitatem : si vero aliter vultis, dicite unius esse naturae ; et Deus vocem dari vobis a sancto Spiritu deprecabitur : id est rogabitur Deus ut permittat vobis dari vocem, qua quod creditis confiteri possitis. Dabit enim, certus sum ; qui dedit quod primum est, dabit et quod secundum est ; qui dedit credere, dabit et confiteri ». (*Maur.*, t. X, p. 849 ; *P.L.*, XLV, 1024-1025.)

Cette citation est empruntée au 41^e Discours de saint Grégoire (sur la Pentecôte), n. VIII (*P.G.*, XXXVI, 440)¹. Voici le texte : « Μιᾶς Θεότητος, ὧ οὔτοι, τὴν Τριάδα ὁμολογήσατε, εἰ δὲ βούλεσθε, μιᾶς φύσεως καὶ τὴν Θεὸς φωνὴν παρὰ τοῦ Πνεύματος ὑμῶν αἰτήσομεν. Δώσει γὰρ, εἴ οἶδα, ὃ τὸ πρῶτον δούς, καὶ τὸ δεύτερον ».

Grégoire, dans le passage d'où ce texte est extrait, s'adresse aux adversaires du Saint Esprit, les Pneumatomaques, plus précisément à ceux qui, tout en ayant une foi saine sur le Fils, contestaient que l'Esprit Saint possédât les prérogatives divines, ou plutôt eussent admis qu'il participât aux attributs du Père et du Fils, mais refusaient de l'appeler Dieu, parce que ce nom ne lui est par donné dans l'Écriture : à cette époque, certains évêques, même orthodoxes, et des plus grands, se montraient réservés quand il s'agissait d'appeler l'Esprit Saint « Dieu », à cause de ce silence de l'Écriture (v. P. GALLAY, *Grégoire de Nazianze*, Les Discours théologi-

1. Discours prononcé à Constantinople, en 381 selon l'édition béneclictine, en 379 ou 380 selon Rauschen.

ques, introduction, p. 18). Grégoire leur dit donc qu'il ne faut pas dans cette question s'attacher à un mot ; que l'essentiel est de reconnaître l'éternité incréée, la toute puissance de l'Esprit, son unité de nature avec le Père et le Fils, et que confesser cela, c'est admettre, sans le mot, qu'il est Dieu : celui qui sincèrement attribue à l'Esprit ces prérogatives divines, recevra un jour par surcroît la grâce de l'appeler Dieu. Et il résume sa pensée dans l'apostrophe citée plus haut : « Confessez, je vous prie², la Trinité en une seule Dèité ou, si vous préférez, en une seule nature ; et alors nous demanderons pour vous au Saint Esprit le mot : Dieu. Celui qui vous a accordé le premier don, vous accordera aussi, j'en suis sûr, le second ».

Augustin entend autrement le texte : « Confessez (intérieurement), je vous prie, la Trinité en une seule Dèité ou, si vous préférez, en une seule nature ; et alors on priera Dieu pour que par le Saint Esprit vous soit donnée la voix, c'est-à-dire on demandera à Dieu de permettre que vous soit donnée la voix pour que vous puissiez confesser (de bouche) ce que vous croyez. Celui qui vous a accordé le premier don vous accordera aussi, j'en suis sûr, le second : celui qui vous a donné de croire, vous donnera aussi de confesser votre foi ».

La pensée est différente : il ne s'agit plus d'appeler Dieu le Saint Esprit après lui avoir reconnu les perfections divines, mais de professer extérieurement la foi trinitaire qu'on porte dans son cœur. Au lieu que Grégoire disait : Nous demanderons que vous soit donné le *vocab*le Dieu, Augustin dit : Nous demanderons que Dieu vous donne la *voix* ; et pour expliquer ce qu'a d'un peu obscur l'expression : *voce*m dari, il ajoute aussitôt cette glose explicative : « c'est-à-dire on demandera à Dieu de permettre que vous soit donnée la voix pour que vous puissiez confesser ce que vous croyez ». Une autre glose, à laquelle Augustin donne le même sens qu'à la première, clôt la citation.

Évidemment, notre Docteur n'avait pas sous les yeux le texte de saint Grégoire : il savait assez le grec pour bien l'entendre, et pour comprendre le sens de τὴν Θεὸς φωνήν. Il s'est servi d'une traduction ; et l'examen de son texte montre qu'ici, comme dans les autres endroits où il cite des passages des Discours de saint Grégoire (v. *Contra Julianum*, lib. I, cap. V, n. 15, et lib. II, cap. III, n. 7 ; *Opus imperfectum contra Julianum*, lib. I, 52, 53, 67, 69, 70), il a utilisé la traduction de Rufin. Celui-ci, comme on sait, avait en effet (vers 399-400) traduit neuf des Discours de Grégoire, dont le Discours 41^e dont nous parlons³. Saint Augustin connaissait cette traduction, et il l'avait, toute ou partiellement,

2. Litt. « Vous donc ».

3. Édit. critique par Engelbrecht, dans le Corpus de Vienne (C.S.E.L.), vol. 46 : Tyranni Rufini opera, pars I : *Orationum Gregorii Nazianzeni novem interpretatio*. Cf. P. COURCELLE, *Les lettres grecques en Occident de Macrobe à Cassiodore*, Paris 1948, p. 189, et B. ALTANER, *Augustinus, Gregor von Nazianz und Gregor von Nyssa*, dans *Revue Bénédictine*, LXXI, 1951, p. 54-62.

entre les mains. Mais alors qu'ailleurs, dans le *Contra Julianum*, dans l'*Opus imperfectum*, il reproduit purement et simplement, en citant saint Grégoire, la traduction de Rufin, sauf quelques très rares et insignifiantes différences verbales, ici il s'en écarte. Le texte de Rufin, d'après Engelbrecht, paraît en effet :

« Unius Deitatis, quaeso vos, confitemini Trinitatem; si vero aliter vultis, dicite unius naturae, et Dei vocem dari vobis a sancto Spiritu deprecabimur. Dabit enim, certus sum; qui dedit quod primum est, dabit et quod secundum est: qui dedit credere, dabit et confiteri »⁴.

Ce texte, sauf une différence de ponctuation dans la dernière phrase de Grégoire, et l'adjonction de la glose: « qui dedit credere, dabit et confiteri », est la fidèle transcription du texte original, *Dei vocem* traduisant τὴν Θεὸς φωνήν. La pensée est très exactement rendue: la différence de ponctuation dans la dernière phrase de Grégoire n'en altère nullement le sens, la glose terminale non plus; celle-ci signifie: Celui qui vous a donné de croire (que le Saint Esprit possède les attributs divins), vous donnera aussi de confesser (qu'il est Dieu).

Comment se fait-il que saint Augustin, qui suit littéralement la traduction de Rufin pour l'ensemble du texte, s'en écarte sur un point, et lit: « et Deus vocem dari vobis a sancto Spiritu deprecabitur », au lieu de: « et Dei vocem dari vobis a sancto Spiritu deprecabimur »? On est conduit à supposer que son texte était, à cet endroit, fautif, ou du moins différent de celui que nous possédons, ou bien qu'il l'a mal lu, lisant *Deus* au lieu de *Dei*, ce qui l'aurait amené, pour que fût assurée la correction de la phrase, à lire *deprecabitur*, plutôt que *deprecabimur*. Quant à l'interprétation qu'il donne de *vocem dari* (le don d'une voix pour confesser sa croyance), elle lui paraissait sans doute suggérée par ces mots même, et confirmée par la glose: celle-ci en effet distingue entre *credere* et *confiteri*, et semble indiquer que ce que les dissidents auxquels s'adresse Grégoire avaient reçu de Dieu, c'était de croire en la Trinité, de la confesser de cœur, mais qu'il leur manquait de la confesser par la voix.

La citation de Grégoire, lue comme la lisait Augustin, peut admettre, si on la considère en elle-même, le sens que notre Docteur lui prête. Ce qui est surprenant, c'est qu'il ne semble pas avoir vu que ce sens n'est pas conforme à celui que commande le contexte. Dans le passage en effet qui précède cette citation et l'annonce, il n'est nullement question de confesser de bouche une foi trinitaire qu'on porterait déjà en soi, mais d'appeler Dieu celui dont on reconnaît déjà qu'il est investi des perfections divines. Grégoire déclare aux dissidents de son auditoire que puisqu'ils attribuent au Saint Esprit les prérogatives de la Divinité

ils ne devraient pas hésiter à l'appeler Dieu. Mais, ajoute-t-il, il ne veut pas, si la doctrine est sauve, disputer sur un vocable, et, par une intransigeance outrée, être un obstacle au retour à l'unité. « Vous nous faites difficulté sur des syllabes, vous vous heurtez à un mot : cela devient pour vous une pierre d'achoppement, un rocher de scandale, comme le Christ le fut pour certains... Entendons-nous spirituellement. Laissons-nous guider par la charité fraternelle, et non par l'amour de nous-mêmes. Accordez-nous que l'Esprit a la puissance de la divinité et nous vous ferons grâce du mot (Dieu) : Συμζῶμεν ἀλληλοῖς πνευματικῶς. Γενώμεθα φιλάδελφοι μᾶλλον ἢ φίλοι. Δότε τὴν δύναμιν τῆς Θεότητος, καὶ δώσομεν ὑμῖν τῆς φωνῆς τὴν συγχώρησιν »⁵.

Ce que Rufin, dans sa version (paraphrasée), traduisait ainsi : « Sed nescio quare iterum eum quem de natura Dei esse creditis, Deum profiteri etiam sermone ac voce non vultis. In syllabas offenditis, et difficultatem patimini proferre per vocem ea quae tenet mens et intelligit sensus, et hoc vobis efficitur petra scandali et lapis offensionis : nihil mirum, hoc enim et Christus factus est multis... (Verum) invicem onera nostra portemus, compatiamur fratribus in spiritu mansuetudinis, non tam nos ipsos quam fratres et proximos diligamus. Date ergo nobis credulitatem et virtutem Deitatis in Spiritu, et pronuntiationem vobis nos concedemus vocis »⁶.

Ces lignes montrent clairement de quoi il s'agissait entre Grégoire et les « adversaires » du Saint Esprit : ce qu'il attend d'eux, sans l'exiger, ce n'est pas précisément qu'ils confessent de bouche leur foi trinitaire, mais qu'ils veuillent bien nommer Dieu celui dont il confessent déjà le caractère divin. La partie du Discours qui suit la citation développe la même pensée.

Étant donné ce contexte, il est surprenant, disions-nous, qu'Augustin n'ait pas compris le sens exact des paroles qu'il citait : « Unius Deitatis, quaeso vos... » et n'ait pas vu que *vocem dari* signifiait non pas le don d'une voix, mais le don d'un mot (du mot Dieu). La leçon qu'il suivait, toute fautive qu'elle pût être, et bien qu'elle ne portât pas *Dei vocem*, était susceptible de ce juste sens, et le contexte l'imposait. Comment expliquer son erreur ?

Serait-ce qu'il n'avait pas sous les yeux le passage du Discours qui précède ces paroles, ni non plus celui qui les suit, mais elles seules, détachées de leur contexte ? Ou bien faut-il supposer qu'il a négligé de consulter ce contexte, ou qu'il ne l'a regardé que d'une façon distraite et hâtivement, trop distraitement et trop hâtivement pour en saisir le sens précis ? Cette dernière supposition est peut-être la plus probable : elle n'est pas

5. Disc. cité, n. VII (P.G., *ibid.* 437).

6. Engelbrecht, ouv. cité, pp. 149-150.

irrespectueuse pour notre S. Docteur ; nul non plus ne s'en offensera et ne fera sien le sentiment qu'exprimait Horace en parlant du poète de l'Illiade :

Indignor quandoque bonus dormitat Homerus⁷.

Aussi bien, l'interprétation que nous propose Augustin du mot de saint Grégoire, toute différente qu'elle soit de celle qu'exigent le texte et le contexte, n'est pas en complète discordance avec elle : car déclarer aux « adversaires » du Saint Esprit que s'ils attribuent déjà à cette Personne les perfections divines, et ainsi reconnaissent une véritable Trinité dans l'unité, il leur sera donné un jour de le nommer Dieu, c'est en quelque façon leur dire qu'ils recevront la grâce de confesser de bouche ce que déjà ils croient, comme le note d'ailleurs Rufin dans sa glose : « qui dedit credere, dabit et confiteri ».

Jean CHÉNÉ.

Autun

7. *Art poétique*, v. 359.